

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaients présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, BROCHOT Bernard, JAMMES Elvira, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Secrétaire de séance : Marlène RONSE

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 16/04/2014

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 16/04/2014

Ordre du jour

- Approbation du compte de gestion 2013, budget communal
- Adoption compte administratif 2013, budget communal
- Affectation du résultat 2013, budget communal
- Vote du budget primitif 2014 de la commune
- Subventions 2014
- Taux d'imposition 2014
- Questions diverses

1ère délibération - n°23/2014

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de madame le Receveur pour l'année 2013,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par madame le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'adopter le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget de l'exercice 2013, et dont les résultats de clôture pour l'exercice 2013 sont les suivants :

| | Résultat de clôture Exercice 2013 |
|----------------|--------------------------------------|
| Fonctionnement | + 257 354,35 € |
| Investissement | - 246 803,60 € |
| TOTAL | + 10 550,75 € |

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 7/05/2014

Et publication le 12/05/2014 - référence 712 - CB - 430 - 1399463546

2^e délibération - n°24/2014

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Vu la délibération en date du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif pour l'année 2013,
 Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
 Considérant que, pour ce faire, le Maire a quitté la séance, et a été remplacé par Jean-Philippe CHAVY, Adjoint au Maire de la commune,
 Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
 Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal DECIDE d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|-----------|----------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 659 002,14 € | 309 389,57 € | 968 391,71 € |
| RECETTES | 14 984,21 € | 566 743,92 € | 581 728,13 € |
| RESULTATS | - 644 017,93 € | + 257 354,35 € | - 386 663,58 € |

Votes: Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 10

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 7/05/2014
 Et publication le 12/05/2014 - référence 712 - CB - 430 - 1399463546*

3^e délibération - n°25/2014

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'arrêté du 22 Décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
 Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
 Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de clôture du budget pour l'exercice 2013 au budget primitif 2014 comme suit :

- 1°) Report en investissement compte D 001 : 246 803,60 €
 2°) Report en investissement compte R 1068 : 257 354,35 €

4^e délibération - Document BP 2014

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Tous les comptes de dépenses et de recettes de fonctionnement sont passés en revue. La commission du budget, après sa réunion du 15 avril dernier, fait au conseil municipal une proposition de budget. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 430 267 €. La section d'investissement (intégrant les reste-à-réaliser 2013) s'équilibre à 884 891,35 €.

Dépenses d'investissement prévues et votées en 2014 :

reste-à-réaliser 2013 (dépenses engagées et votées en 2013 mais réglées sur le BP 2014) : migration logiciels Mairie (compta + paye) 2 500 €, hangar rue de la source 44 740,33 €, boulangerie travaux en cours compte 2313 : 349 974 €, soit un total de 397 214,33 € (un tableau récapitulatif toutes les dépenses faites pour les travaux de la boulangerie seront transmis aux nouveaux conseillers

municipaux).

Enrochement point de vente camping 3 620 €, Travaux de voirie 47 928 € (place handicapée Place tilleuls 4 032 €, bout du Chemin du Moulin Brochat 9 150 €, réfection place des tilleuls 34 746 €) canalisation eau sanitaires camping 1 400 €, bêche réserve incendie rue de la source 27 000 €, tondeuse, touret, démarreur 1 330 €, fils lumière illumination 1 400 €, fin travaux boulangerie 58 061 € compte de réserve 77 834,42 €, solde d'exécution reporté 246 803,60 €, capital des emprunts 20 800 €, caution point de vente 1 500 €.

Le détail des subventions donne lieu à une délibération (voir n°26/14).

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 7/05/2014
Et publication le 12/05/2014 - référence 712 - CB - 430 - 1399463546*

5^e délibération - n°26/2014

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- Coopérative scolaire : 300 €
- Anciens prisonniers de guerre de Mercurey : 50 €
- Association Bibliothèque pour tous : 300 €
- Etoile sportive de MELLECEY : 100 €
- Section des jeunes sapeurs-Pompiers de GIVRY : 100 €
- Divers : 150 €

Et dit que ces dépenses ont été inscrites au Budget Primitif 2014
- article 6574 pour un montant de 1 000 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 7/05/2014
Et publication le 12/05/2014 - référence 712 - 7052014 - 430*

6^e délibération - n°27/2014

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux votés en 2013 pour l'année 2014, soit :

- Taxe Habitation : 13 %
- Taxe foncière (bâti) : 16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.05 %

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 7/05/2014
Et publication le 12/05/2014 - référence 712 - 7052014 - 430*

QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h 45 à la salle de l'ancienne école à St Jean de Vaux.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 Mai 2014.

Le bulletin municipal est en cours de refonte, une diffusion en couleur a été chiffrée au budget.

Un point sur l'urbanisme sera fait à chaque séance mensuelle (PC, DP, CU, dossiers reçus, arrêtés d'autorisation, refus)

Une brocante, organisée par le CCAS, aura lieu le dimanche 14 septembre 2014.

La commission environnement(élargie pour le fleurissement) se réunira le mardi 6 mai à 19 h en Mairie.

Le pavoisement du bâtiment de la Mairie et de l'ancienne école de façon permanente est évoqué.

Les cloches de l'église semblent être dérégées, l'entreprise PLAIRE, chargée de la maintenance, sera contactée.

La réunion de conseil municipal du mois de juin aura lieu le jeudi 12 juin à 19 h (repas prévue après la réunion).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 30.